

MAIRIE
44330 LA CHAPELLE-
HEULIN
Tél. 02.40.06.74.05



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril 2026,

Le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-HEULIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence du Maire, M. Jean Teurnier.

NOM	PRENOM	Présents	Excusés	Absents	<i>Pouvoirs</i>
TEURNIER	Jean	x			
LAMBERT	Bernard	x			
MARTINEAU	Karine	x			
BABONNEAU	Pierrick		x		
BONNET	Morgane	x			
BULTEAU	Wilfried	x			
KERMARREC	Cécilia	x			
MALTETE	Philippe	x			
SEYEUX	Jean-Michel	x			
PADIOLEAU	Anne	x			
MASSE	Sylvain	x			
LAURENT	Magali	x			
MACE	Sandrine	x			
GABILLEAU	Christelle	x			
BLAIS	Ophélie	x			
LINO	Stéphane	x			
KERVICHE	Julien	x			
LEDENVIC	Eloise	x			
LAMBERT	Evan	x			
GROLLEAU	Joël		x		<i>Cécile Guoin</i>
KERBIRIOU	Stéphanie	x			
CHATILLON	Davy	x			
GOUIN	Cécile	x			

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation	09/04/2026
Secrétaire de séance	Julien Kerviche
Début de séance	19h05
Fin de séance	20h30

Accusé de réception en préfecture
044-214400327-20260416-DEL-160426-04-DE
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Numéro	DEL_160426_04_DésignationCCAS	Désignation des représentants CCAS
Nomenclature	5.3.6	

Le conseil d'administration du CCAS est présidé par le maire. Il comprend, en nombre égal, des membres élus par le conseil municipal en son sein et des membres nommés par le maire parmi des personnes extérieures au conseil municipal participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune.

Le nombre des membres est fixé par délibération du conseil municipal, dans la limite de huit membres élus et huit membres nommés. Les membres élus sont désignés au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Les membres nommés par le maire doivent notamment comprendre un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées, et un représentant des associations de personnes handicapées.

Il est proposé de nommer les 4 personnes suivantes :

- Bernadette SOURICEAU - association à caractère social - Restos du Coeur
- Françoise RIVET - association de soutien à l'emploi - insertion Pat'Mouille
- Éric VAN DAELE - représentant des associations de personnes en situation de Handicap - ADESPH44
- Manuela FORTUN COULAUD - Personne qualifiée ASS

Conformément aux dispositions législatives, il conviendra que la liste des représentants du conseil municipal soit composée que de 4 élus :

QUALITE	NOM	PRENOM
Président	TEURNIER	Jean
Vice-président	LAURENT	Magali
Conseiller	MACE	Sandrine
Conseiller	MARTINEAU	Karine

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
le Conseil municipal :**

- Approuve les désignations susmentionnées
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à La Chapelle-Heulin, le 16 avril 2026

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean Teurnier